

Mairie

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021

N° 2021-053

**Urbanisme - Acquisition foncière - Pistes cyclables-
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 30 août 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Jean-Marc MASSE, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Sébastien GALERON, Jean-Luc FOURNIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU.

En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 21

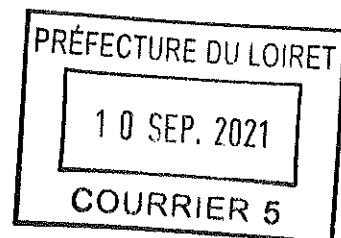
Excusés :

Isabelle BRIARD, Dominique RENAULT, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD et Serge LEBRUN

Pouvoirs :

Isabelle BRIARD à CHARLINE MARTINEAU
Dominique RENAULT à Frédéric CUILLERIER
Joël GIRARD à Valérie LABOUACHRA
Bruno GUITTARD à CHARLINE MARTINEAU
Serge LEBRUN à MARIE-FRANCOISE QUERE

Secrétaire auxiliaire : Adeline BOIZARD.



Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a pour projet de créer de nouvelles liaisons douces, et ce notamment route d'Orléans.

Pour la création de cette piste cyclable, la Commune doit acquérir le foncier d'un propriétaire.

La SCI CLOS GROISONS représentée par Fabien PRETRE est propriétaire des parcelles C149 150 151. La parcelle C n°151 est située en partie sur le domaine public.

Considérant que l'emprise exacte à acquérir sera calculée suite au relevé du géomètre,

Considérant que cette parcelle est située en zone UB du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que la consultation du service des domaines, en matière d'acquisition amiable, n'est obligatoire que lorsque la valeur des biens est égale ou supérieure à 180 000 €,

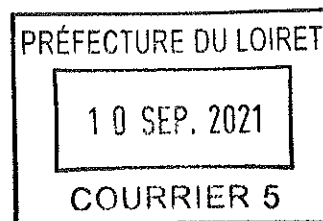
Considérant que le bien à acquérir se situe en dehors de toute opération d'ensemble et nettement inférieur à 180 000 €,

Considérant que la commune a estimé la valeur du bien à 20 € le m²,

La présente délibération ne sera mise en œuvre qu'après accord des propriétaires.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser l'acquisition du terrain nécessaire à la création de la piste cyclable Route d'Orléans auprès de la SCI CLOS GROISONS représentée par Fabien PRETRE, pour la parcelle non bâtie cadastrée C n°151 pour partie, située 98 et 100 route d'Orléans d'une superficie d'environ 30 m² au prix de 20 € HT le m², soit un montant total d'environ 600 € HT ;
- prendre en charge pour la Commune des frais de transaction, de géomètre, de notaire, y compris éventuellement, des frais de mainlevée hypothécaire ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document relatif à ce sujet notamment les actes authentiques qui seront dressés par l'étude notariale.



ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le 7 septembre 2021

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Célia VALERO.

